



10824 - Il n'est pas autorisé à une femme de porter des chaussures qui ressemblent à celles de l'homme

question

Il arrive ces derniers temps que des chaussures féminines ressemblent à celles masculines par la devanture et les côtés. Peut-on acheter ces chaussures pour les porter ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si son apparence ressemble à la chaussure de l'homme à tel point que, si on la voit, on la considère comme une chaussure du sexe masculin, il est interdit à la femme de la porter. Comme si l'homme avait trouvé une chaussure dont le haut ressemble à celle de la femme et le bas ressemble à celle de l'homme, donc il est interdit à l'homme de la porter parce que ce qui est interdit c'est l'apparence.

Mes conseils pour mes sœurs sont de ne pas porter ces chaussures afin de ne pas encourir un danger. Il est rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): « Sont maudits ceux qui cherchent à ressembler aux femmes et celles qui cherchent à ressembler aux hommes''.